



ACTUALISATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Communauté de communes
et communes du Haut Pays Bigouden

2A rue de la Mer • 29710 POULDREUZIC
Tél. 02 98 54 49 04 • info@cchpb.com
www.cchpb.bzh



Sommaire

Edito	3
Introduction	4
Partie 1 :	
Portrait de territoire.....	7
Un contexte en évolution.....	16
Partie 2 :	
Le Bilan à mi-parcours	18
Partie 3 :	
Les axes stratégiques	
et défis du projet de territoire.....	27
1- Valoriser la qualité environnementale	
comme fondement du cadre de vie	
en Haut Pays Bigouden	29
1.1 - Préserver les qualités environnementales	
du territoire.....	30
1.2 - Adapter le fonctionnement du territoire	
aux enjeux environnementaux	
actuels et futurs	31
2 - Affirmer l'identité du territoire	
à travers le renforcement des liens sociaux	32
2.3 - Conforter la culture	
comme vecteur de lien social	33
2.4 - Conforter le Haut Pays Bigouden	
comme un territoire solidaire	34
3 - Élaborer une politique d'aménagement	
ambitieuse et de transitions, en lien avec	
les capacités d'accueil du territoire	35
3.5 - Créer les conditions d'un développement	
urbain sobre et durable.....	36
3.6 - Construire et animer localement	
une politique territoriale énergétique	37
4 - Poursuivre et développer	
les coopérations territoriales.....	38
4.7 - Mettre en lien l'action des communes	
et l'action intercommunale	
dans une logique de complémentarité.....	39
4.8 - Renforcer les coopérations	
extérieures.....	40
4.9 - Impliquer les acteurs locaux dans la mise	
en œuvre du projet et renforcer	
la connaissance des habitants.....	41

Des enjeux majeurs

Au cœur du Haut Pays Bigouden, nous partageons tous un attachement profond à un territoire singulier : un espace où les paysages, la mer, les savoir-faire, la culture et la vitalité de nos communes façonnent un art de vivre unique.

Mais nous savons aussi que ce territoire, comme tant d'autres, doit aujourd'hui faire face à des défis majeurs : la préservation de nos ressources et de notre patrimoine naturel, les enjeux liés au vieillissement de la population, l'évolution démographique, l'accès aux services, la transition écologique et les politiques énergétiques, l'activité économique, les mobilités.

Ce projet de territoire trace une vision collective et ambitieuse qui s'appuie sur l'identité forte du Haut Pays Bigouden. Il est un engagement, une feuille de route pour les années à venir.

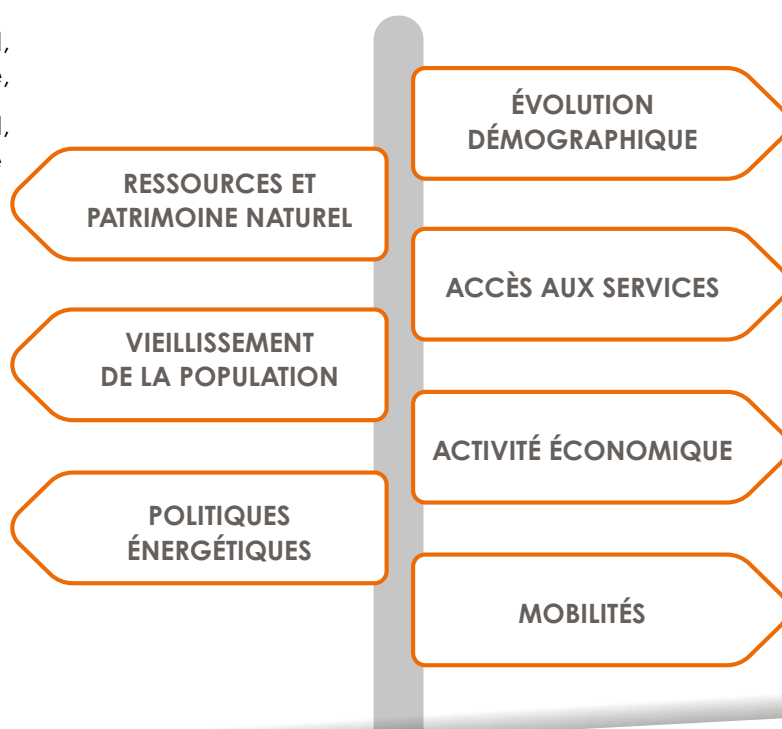
Nous avons voulu un projet réaliste, construit autour de quatre ambitions. Un projet qui valorise nos atouts, le caractère rural et littoral du pays Bigouden, la richesse de la vie locale, la créativité qui s'exprime sur notre territoire et qui répond aux besoins de demain : mieux habiter, mieux se déplacer, mieux préserver, mieux produire et mieux accueillir.

Ce document témoigne d'une ambition partagée : faire du Haut Pays Bigouden un territoire solidaire, attractif, durable et fier de son identité, capable de concilier développement et qualité de vie.

Le projet est lancé : nous continuerons à le faire vivre, dans l'intérêt de notre territoire et des générations futures.

Josiane KERLOCH,
Présidente,

Franck PICHON,
Vice-Président délégué
aux finances et à la mutualisation



Le projet de territoire

Le projet de territoire est un document qui présente la vision stratégique des élus à moyen terme, afin de :

- **Rendre lisible le sens des actions de la politique communautaire,**
- **Donner un cap à suivre pour le mandat,**
- **Partager entre les élus communautaires un projet commun de territoire,**

- **Faire adhérer le plus grand nombre (collectivités supra et infra, habitants, société civile, services) afin d'additionner les énergies,**
- **Décliner une feuille de route.**

L'actuel projet de territoire du Haut Pays Bigouden a ainsi été adopté par les élus communautaires en 2019.

Trois axes stratégiques prioritaires avaient été identifiés :

1

La valorisation du cadre de vie et la préservation de l'environnement

2

Le développement économique en adéquation avec les ressources locales

3

La préservation du lien social, par le développement d'une vie associative et culturelle active et historiquement bien implantée dans le Haut Pays Bigouden

Ces trois axes ont été déclinés en un plan d'actions articulé autour de 15 orientations/fiches programmatiques et 37 actions. Sa mise en œuvre effective a pu véritablement démarrer, à l'issue de son adoption, dans le cadre d'un nouveau mandat, en 2020.





Au terme d'un peu plus de trois ans d'exercice, les élus du Haut Pays Bigouden ont souhaité l'actualisation du projet de territoire, en raison de :

- **Une évolution de la vision politique, notamment alimentée par l'élaboration de stratégies politiques thématiques issues de la rédaction de documents cadres et l'identification de nouveaux enjeux ou leur reformulation.** Pour exemple :

- > L'élaboration du programme local de l'habitat (PLH), définissant la stratégie bigoudène (CCHPB et CCPBS) en matière d'habitat,
- > L'étude pré opérationnelle pour la mise en place d'un pacte territorial France Rénov (ex OPAH) qui sera porté par le SIOCA à l'échelle Ouest Cornouaille à compter de 2025,
- > La réalisation du diagnostic culturel en 2023, suivi de l'élaboration de son projet culturel ainsi que la signature d'un pacte de développement culturel en 2024, premier territoire du Finistère, à s'engager dans la démarche, en partenariat avec l'Etat-Drac Bretagne, la Région Bretagne et le Département du Finistère,

- > L'élaboration d'un plan d'actions au titre des mobilités, dans le cadre d'une stratégie développée à l'échelle Ouest Cornouaille,
- > Une première convention territoriale globale (CTG) signée en 2021 puis l'adoption de la seconde pour la période 25-29,
- > Le diagnostic porté en 2023 sur le bien vieillir et la rédaction prochaine du programme bâtiminaire des établissements EHPAD et résidence autonomie du CIAS,
- > La préservation de nos ressources (la gestion des déchets, la création du service cycles de l'eau en 2023 avec la structuration du service assainissement non collectif),
- > La Réserve naturelle régionale, avec le dépôt de demande de classement en juillet 2025.
- **L'émergence de nouvelles compétences : en 2021 les mobilités, en 2023 la culture et la coordination enfance-jeunesse, en 2024 le transfert du PLU,**
- **L'évolution du contexte : les dynamiques territoriales, les évolutions législatives,**
- **Un lien à renforcer avec le pacte de gouvernance (adopté en 2023) et le pacte fiscal et financier (en cours de rédaction).**

L'actualisation du projet de territoire

L'actualisation du projet de territoire a nécessité la réalisation d'un bilan à mi-parcours pour la période 2020 à 2022. L'objectif est d'apporter un éclairage sur l'avancement du programme d'actions, de mesurer l'adéquation entre les objectifs initiaux et l'évolution du contexte, de rendre lisible le sens des actions de la politique communautaire, de donner un cap à suivre pour cette fin de mandat et celui à venir.

Le bilan a porté sur les années 2020-2022 et a pu ainsi préciser les suites engagées et les perspectives prévues dans un futur proche.

En termes de méthode, il s'agit de préciser ce que « disent » :

- Les chiffres,
- Les documents cadres,
- Les élus, les techniciens.

Une série d'entretiens a permis d'aborder plusieurs sujets liés à l'aménagement du territoire, l'habitat, les mobilités, le développement économique, l'action sociale, la politique enfance-jeunesse et du vieillissement, mais aussi les thématiques environnementales (projet de réserve naturelle, politique de l'eau et de l'assainissement, déchets).

Ces entretiens et réunions ont également permis de nourrir la réflexion, et de faire le point sur l'actualisation des enjeux et projets du territoire, en croisant le regard des élus et des services de la collectivité.

A partir des enjeux initiaux et de ceux apparus ces dernières années, une adaptation du projet a pu être proposée, pour définir les nouvelles priorités, les actions nouvelles à mettre en place, et celles à abandonner. Les axes stratégiques reformulés ont été présentés lors du séminaire de novembre 2024, intitulé « actualisation du projet de territoire » et en conseil communautaire de décembre 2024.

Le présent document relatif à l'actualisation du projet de territoire du Haut Pays Bigouden se présente comme suit et comprend :

- Une première partie sur les dynamiques territoriales récentes du territoire (en matière de démographie, d'habitat, d'emplois...) en ayant en mémoire que la crise sanitaire a forcément impacté ces évolutions,
- Un point sur l'évolution du contexte : les facteurs à prendre en compte,
- L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du projet de territoire proprement dite, action par action,
- L'adaptation du projet, avec la présentation des nouveaux axes stratégiques.





PARTIE 1

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Portrait de territoire

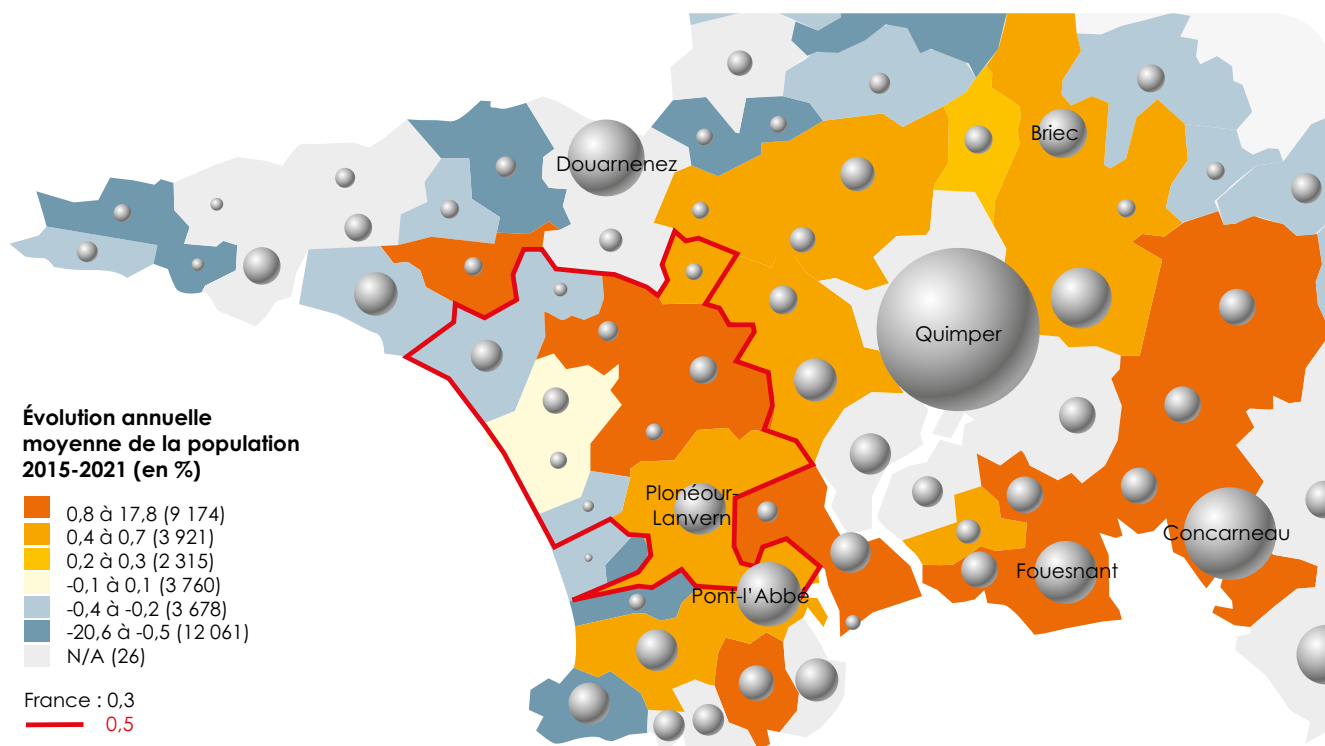
Démographie

Chiffres clefs / Population

	Population municipale 2021	Soit % de population dans l'EPCI	Densité de population 2020 (hab/km ²)	Évolution annuelle moy. de la population 2015-2020 (en %)	Évolution annuelle moy. de la population 2014-2020 (en %)	Évolution annuelle moy. de la population due au solde naturel 2014-2020 (en %)	Évolution annuelle moy. de la population due au solde migratoire 2014-2020 (en %)
Plonéour-Lanvern	6 347	34 %	129	0,7	0,7	-0,3	1
Plozévet	2 940	16 %	108	-0,3	-0,2	-1,1	1
Pouldreuzic	2 143	12 %	129	0,1	0,2	-0,8	1
Plogastel-St-Germain	2 006	11 %	63	0,9	0,9	-0,1	1
Landudec	1 495	8 %	73	1,1	1,2	0,1	1,1
Gourlizon	937	5 %	93	0,7	0,5	0,5	0
Peumerit	878	5 %	44	1,6	1,3	0,1	1,2
Plovan	682	4 %	43	0,1	0,3	-0,9	1,2
Tréogat	578	3 %	58	-0,2	-0,1	0,2	-0,3
Guiler-sur-Goyen	523	3 %	47	-0,4	-0,2	0,1	-0,3
Total CCHPB	18 529	100 %	87	0,5	0,5	-0,4	0,9
Finistère	921 638		136	0,3	0,2	-0,2	0,4
Bretagne	3 394 567		124	0,5	0,5	0	0,5



La CCHPB est l'EPCI de Cornouaille avec la plus forte croissance démographique pour la période 2015-2021



À noter

18 529 habitants en 2021, **un tiers** de la population du HPB réside à Plonéour-Lanvern. On observe une frontière Est/Ouest des dynamiques démographiques sur le territoire :

- Une **croissance démographique** portée par les communes, en proximité de **Quimper Bretagne Occidentale (QBO)**
- Une **stagnation-baisse démographique** sur les **communes littorales**.

Une double attractivité, résidentielle et littorale

Une attractivité « résidentielle » sur la façade est du HPB

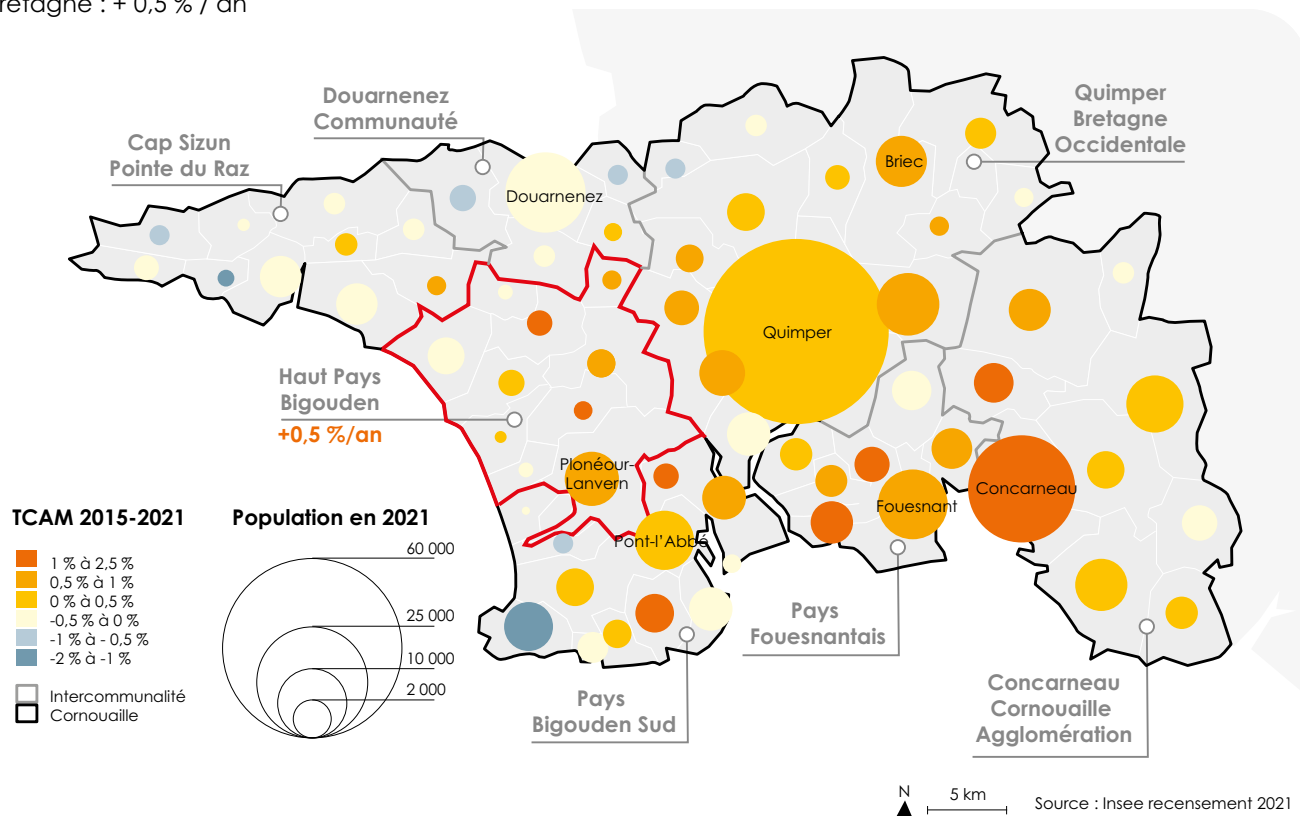
- Croissance des résidences principales plus importante que celle des résidences secondaires,
- Nombre de meublés de tourisme limité,
- Proportion de familles avec enfant(s) plus importante par rapport aux personnes seules,
- Indice de jeunesse favorable,
- Evolution démographique stable ou en augmentation.

Une attractivité littorale sur la façade ouest du HPB

- Des résidences secondaires et meublés de tourisme plus nombreux / proportionnellement plus importants et qui évoluent plus vite que les résidences principales,
- Proportion de personnes seules plus élevée que celle des familles avec enfant(s),
- Indice de vieillissement élevé,
- Evolution démographique stable voire négative.

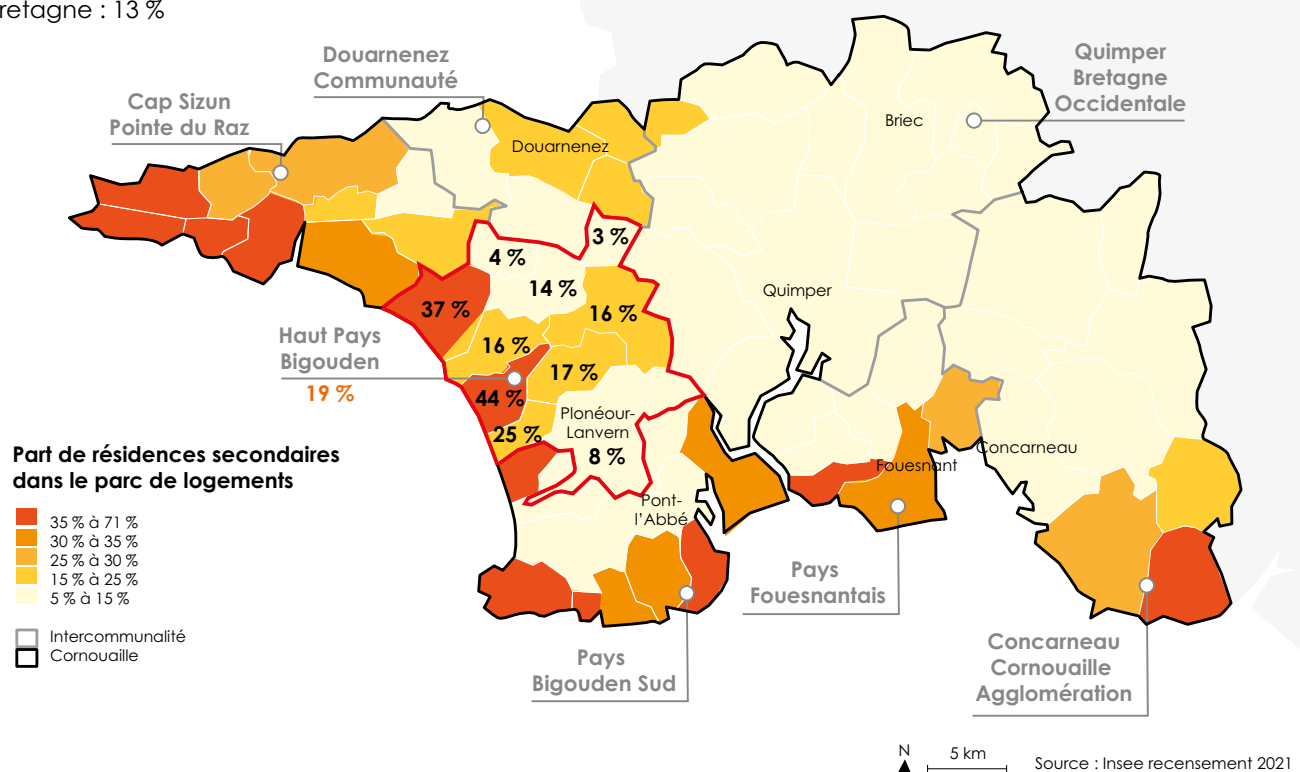
Taux de croissance annuel moyen de la population entre 2015 et 2021

Bretagne : + 0,5 % / an



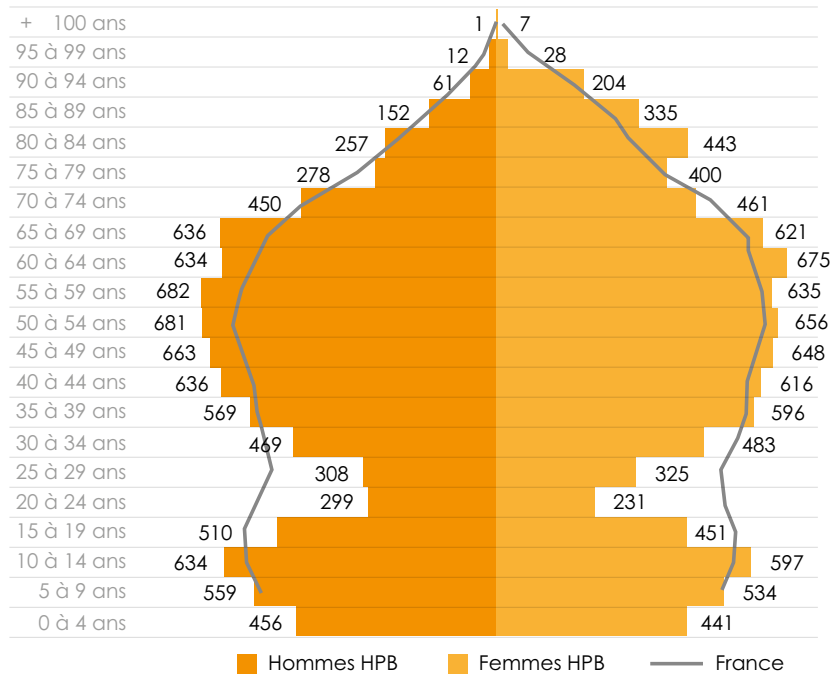
Part des résidences secondaires dans le parc de logements

Cornouaille : 18 %
Bretagne : 13 %



Chiffres clefs / Population par âge

Pyramide des âges du Haut Pays Bigouden comparée à la France (2019)



À noter

- Population **légèrement plus âgée** en HPB que sur le reste de la France,
- **Un fort déficit** (écarts < à 2 %) des tranches d'âge de **15 à 29 ans** chez les hommes et les femmes,
- **Excédent** (+ de 1 % d'écart) des tranches d'âge de **55 à 69 ans**, beaucoup **plus prononcé chez les hommes** que chez les femmes,
- **Surreprésentation** (+ de 1 % d'écart) des tranches d'âge de **80 à 89 ans** chez les femmes.

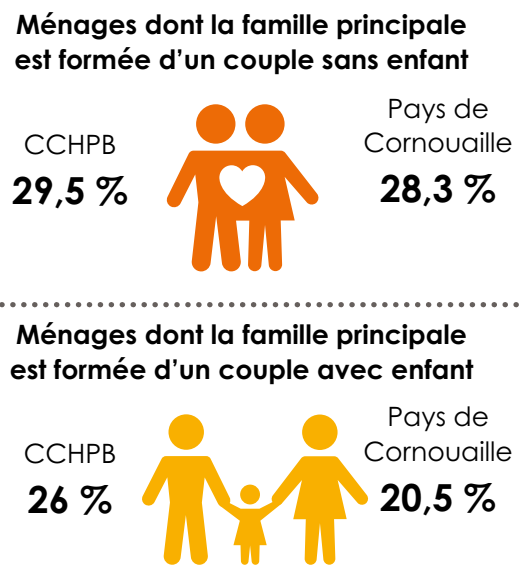
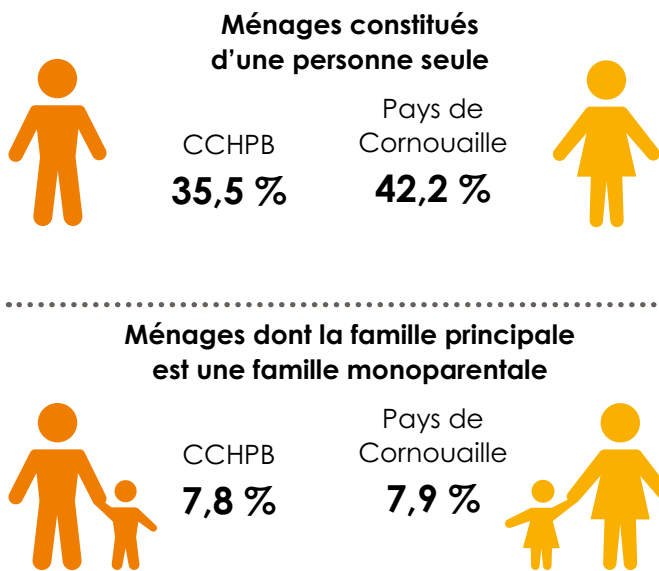
- Un **vieillessement plus marqué sur le littoral**, 1/4 de la population du HPB a plus de 65 ans en 2020,

- Un **indice de vieillissement moins marqué que dans les autres EPCI** de Cornouaille, à l'exception des communes littorales,

- Nombre de personnes de + de 65 ans pour - de 20 ans :
Finistère : 87
HPB : 107
Cornouaille : 130,

- Une surreprésentation des **ménages familiaux avec enfants**.

Une sur-représentation des ménages familiaux avec enfants

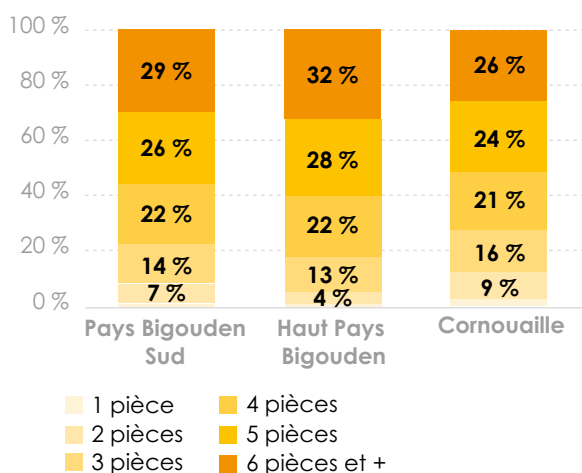


Source : Insee, RP 2020

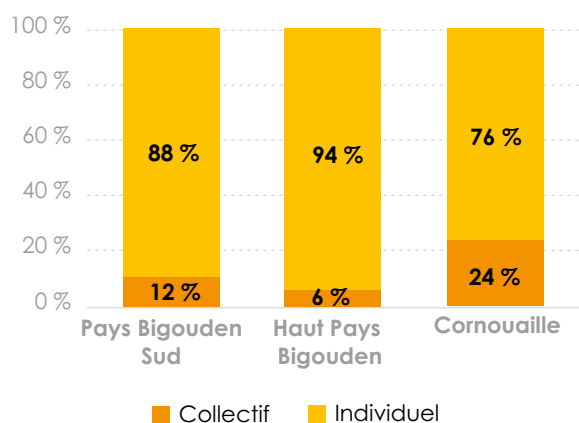
Habitat

Une prédominance des logements individuels et des grands logements

Logements par taille en 2019



Logements par type en 2019



Source : Insee, RP 2020

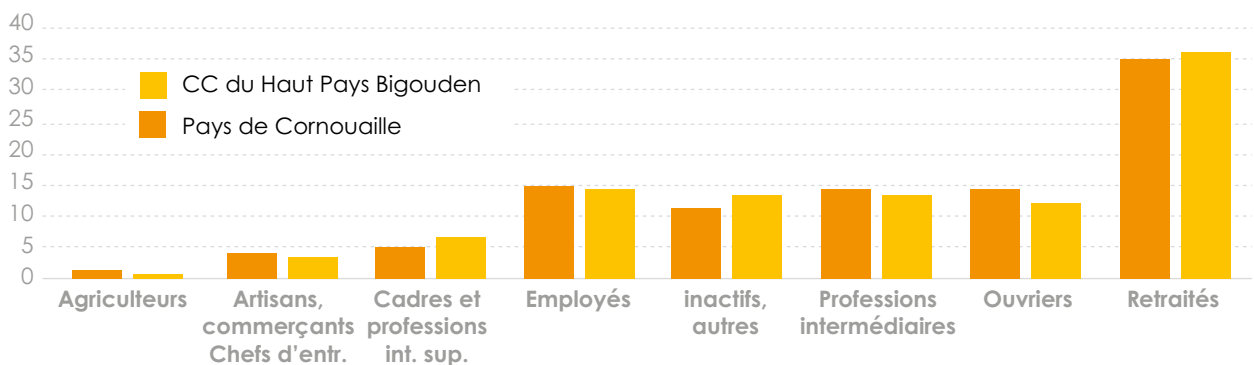
À noter

- **Une dynamique résidentielle positive** (hausse de population : +1,57 % entre 2019 et 2022 et du nombre de logements : +2,38 % sur la même période) mais qui ralentit.
- **Une forte sous occupation des logements :** 71 % de sous occupation accentuée
- **Un parc modérément marqué par le poids des résidences secondaires par rapport à d'autres territoires littoraux voisins :** 19 % contre 32 % sur la CCPBS ou 35 % sur la CC du Cap Sizun Pointe du Raz
- **Un territoire spécialisé sur la propriété occupante et en maison individuelle, quelle que soit la commune :** un phénomène lié à une forte culture de la propriété occupante
- **Un parc moins ancien qu'à l'échelle nationale** (37 % antérieur à 1970, contre 40 %) ... mais beaucoup plus énergivore (27 % de passoires énergétiques, contre moins de 14 % à l'échelle nationale)
- **Une présence contenue des résidences secondaires,**
- Le développement des **meublés de tourisme** s'observe principalement sur les **communes littorales,**
- **74% de résidences principales** en 2020 (soit + 5 % entre 2014 et 2020),
19% de résidences secondaires en 2020 (soit + 8 % entre 2014 et 2020, avec une proportion significative sur le littoral).

Economie et emploi

4074
emplois
en 2020
(+124 emplois
entre 2014
et 2020)

Professions et catégories socio-professionnelles



Source : Insee, RP 2020

Taux de chômage par âge (au sens du recensement)

	CC Haut Pays Biouden	Finistère
15 à 24 ans	22,9	23,1
25 à 54 ans	8,2	9,9
54 à 64 ans	9,3	10,3
Ensemble	9,4	11,3

Source : Insee, recensement de la population (RP), exploitation principale - 2020

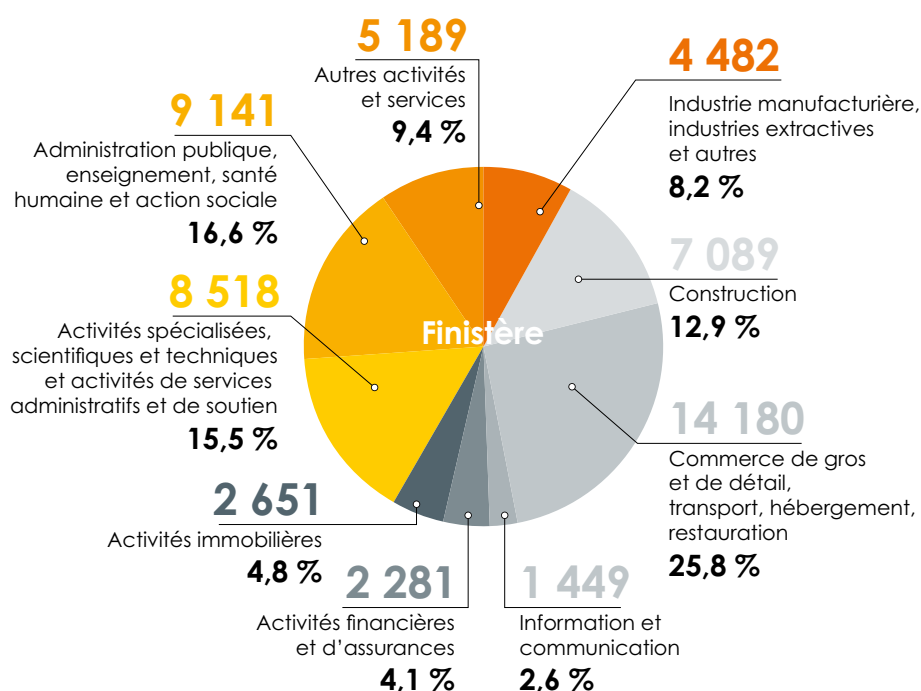
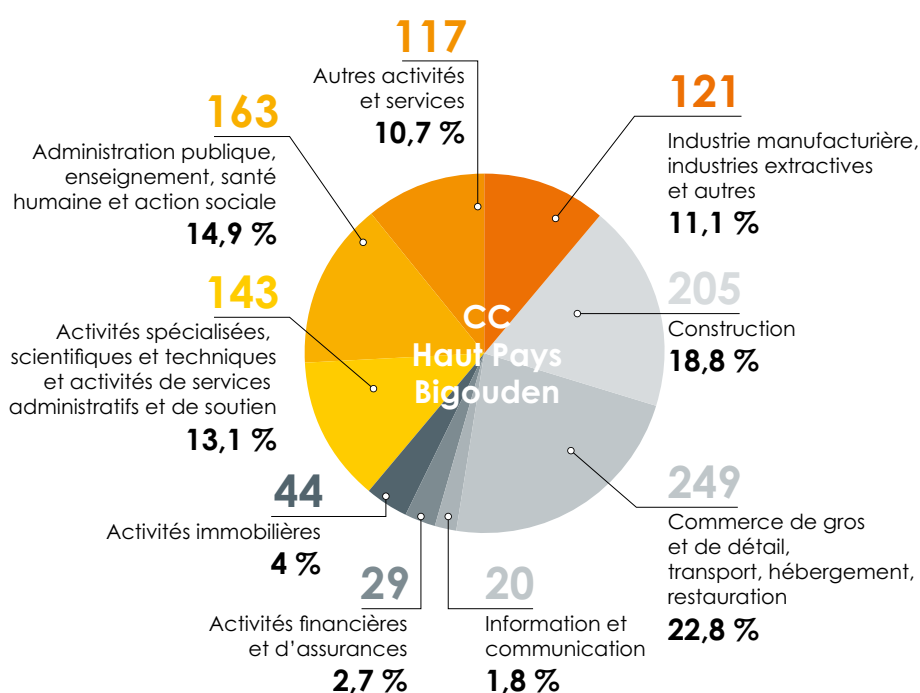
À noter

- **Une hausse de la population active, signe d'une vitalité économique et territoriale**
78 % d'actifs parmi les 15-64 ans (+ 2,5 pts depuis 2011)
- **Un territoire intercommunautaire à vocation résidentielle plutôt que de pôle d'emploi**
- **+ 8 % d'emplois** sur le territoire en 6 ans (2016 - 2022) : capacité du territoire à créer / maintenir des emplois localement malgré un contexte économique parfois instable.
- Près de la moitié des actifs résidents travaillent à l'extérieur du territoire et près de **80 %** des habitants de la CCHPB travaillent **hors de leur commune** de résidence.
- **Une population active dominée par les activités salariales**
Employés et ouvriers > 50 % des actifs.
- **Une prédominance du commerce et des services publics dans la structure économique locale.**

Entreprises

1091 entreprises en 2020, avec une sur-représentation des TPE.
Un nombre plus important d'entreprises créées depuis 2021 par rapport aux années précédentes, par exemple 174 créées en 2022

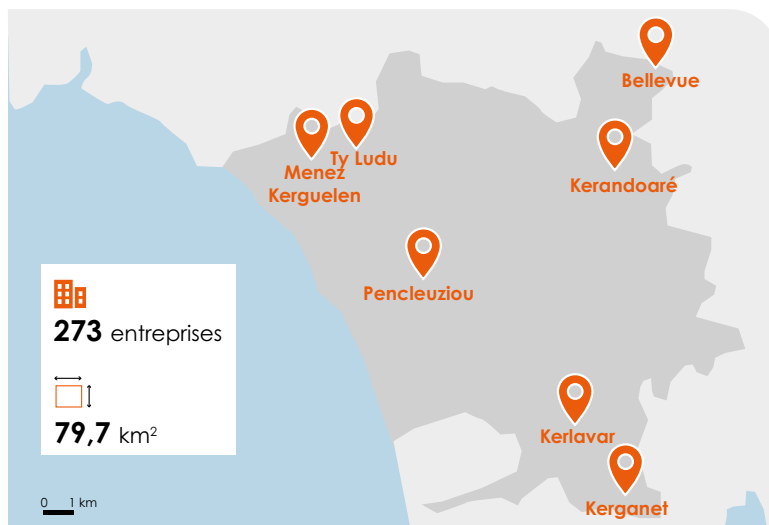
Nombre et répartition d'entreprises



Foncier économique

7 zones d'activité économiques

1/4 des entreprises sont implantées dans une ZAE



Environnement

Des enjeux environnementaux importants

15 km
de linéaire côtier



1^{er}
massif dunaire
du Finistère

330 ha
de dunes grises

Les 2 plus grands étangs
naturels du Finistère

Ero Vili :
le plus long de Bretagne
sans interruption

3 périmètres de protection
des espaces naturels

- Zone RAMSAR
- Zone Natura 2000 (Directive oiseaux)
- Zone Natura 2000 (Directive habitat)



Un projet de
réserve naturelle,
sur 9 communes
du Pays Bigouden

En synthèse

- Territoire attractif mais qui vieillit, avec des ménages plus petits
- Structurer les mobilités du quotidien (liaisons vélo, intermodalité, covoiturage)
- Densifier et diversifier le parc de logements
- Eau, milieux et paysages : filtres majeurs pour les choix d'urbanisme
- Conforter l'économie de proximité

Un contexte en évolution

Plusieurs facteurs

Les tendances ou phénomènes émergents depuis l'élaboration du projet de territoire en 2019



Cette présentation a permis aux élus et services, d'engager un dialogue dès les premières réunions et de nourrir la réflexion sur les enjeux à identifier ou leur reformulation, au vu de l'évolution du contexte et des nouvelles dynamiques territoriales.

La structuration et la montée en puissance des compétences de la CCHPB

Culture

- Projet culturel de territoire
- Une responsable culture ●
- Une chargée de mission lecture publique ●

Les mobilités

- Élaboration d'un schéma directeur de mobilité, déclinaison de la STRAMOC
- Un chargé de mission mobilité mutualisé avec la CCCSPR

Coordination enfance jeunesse

- Deux chargées de coopérations ●

Assainissement non collectif

- Création d'un service
- Accompagnement des particuliers ●
- Contrôles ●

**HAUT PAYS
BIGOUDEN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Protection et mise en valeur de la randonnée, du littoral et des espaces naturels sensibles

- Une responsable environnement
- Deux agents environnement
- Un animateur environnement
- Un garde littoral espaces verts + un renfort en été
- Une chargée de mission RNR

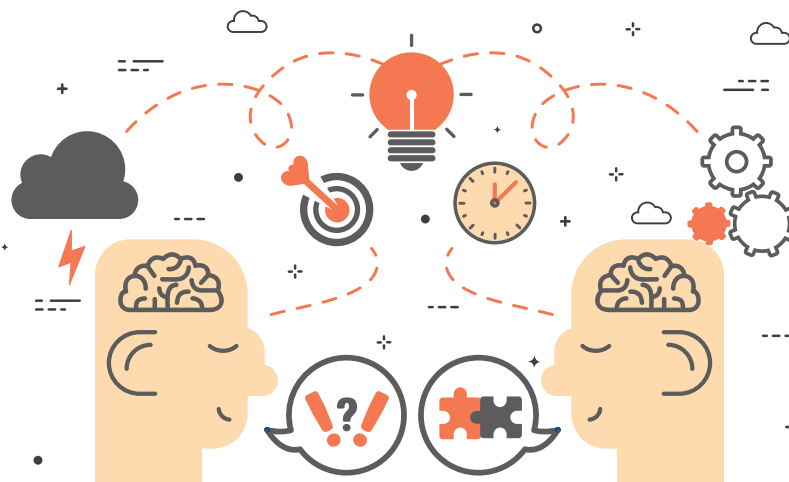
Mutations importantes au sein des services de la CCHPB, notamment en lien avec les prises de compétences de l'EPCI

- 18 agents récemment arrivés soit 1/4 des agents ●
- Dont 10 créations de postes ●

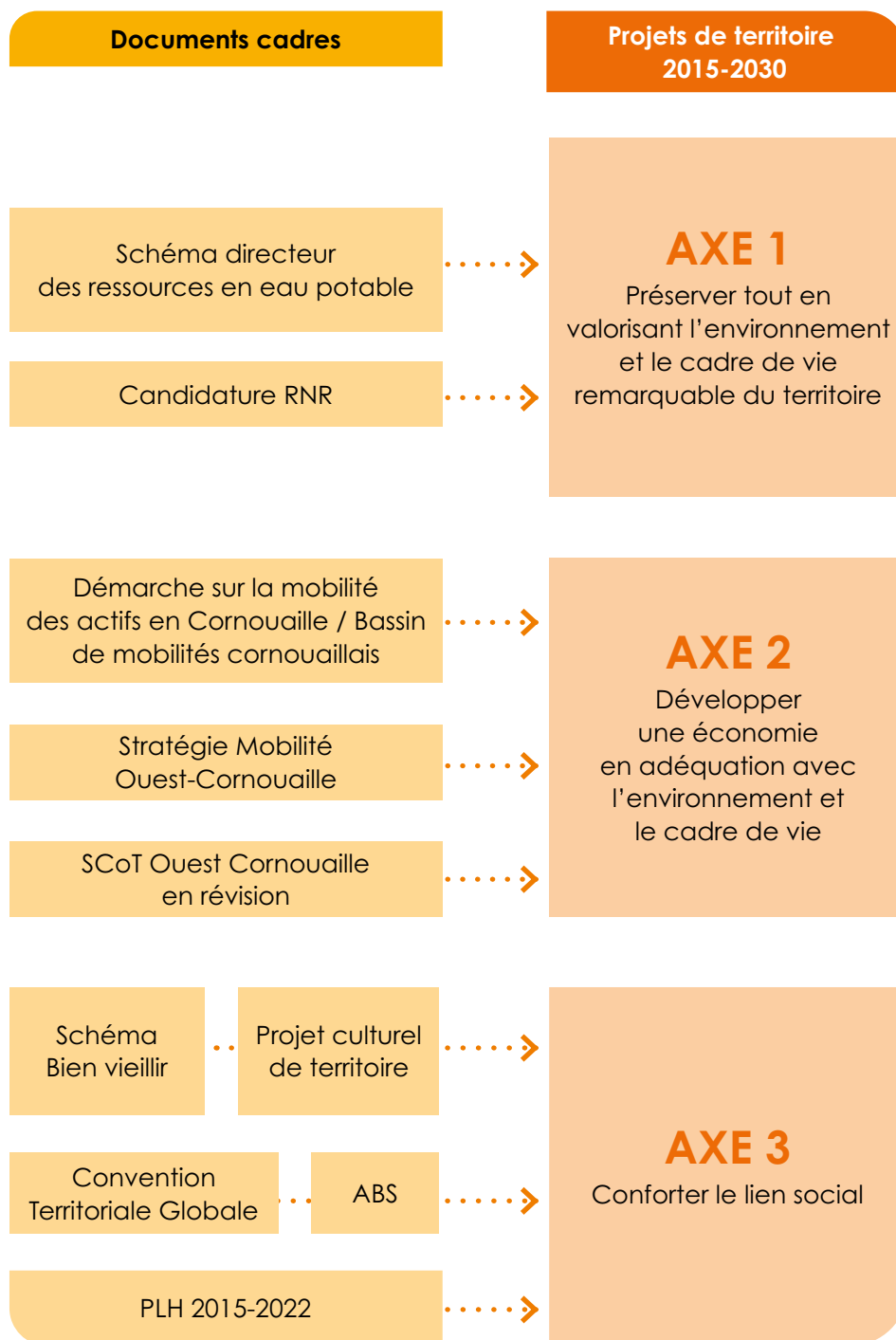
Renouvellement d'élus sur le mandat 2020-2026

60 % du conseil communautaire renouvelé en 2020

Ces nouvelles compétences ont eu pour effet de renforcer significativement l'équipe administrative de la CCHPB, qui représente un quart des effectifs. Une dizaine de postes ont été créés, dans un contexte de renouvellement des élus (mandat 2020-2026).



Des démarches structurantes au service du projet de territoire



Une évolution de la vision politique, notamment alimentée par l'élaboration de stratégies politiques thématiques issues de la rédaction de documents cadres.



PARTIE 2

LE BILAN À MI-PAROURS

Bilan à mi-parcours du projet de territoire

L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du projet de territoire a été proposée en premier lieu aux services (automne 2023), action par action. Puis partagée avec les Vice-Présidents délégués, en format réunions thématiques (printemps 2024).

Les trois axes inscrits dans le projet de territoire ont été évalués et sont présentés dans ce document sous forme de tableau rappelant la fiche programmatique, les actions prévues et le niveau de réalisation.

AXE 1 : Préserver tout en valorisant l'environnement et le cadre de vie remarquable du territoire

PAROLE D'ÉLU

L'environnement et le littoral préservés sont des piliers de l'identité du territoire.

Fiche programmatique	Actions	
Préserver les espaces littoraux et développer une gestion foncière raisonnée	Renaturer plusieurs sites littoraux et y adapter les aménagements existants, Réaliser un suivi de la consommation foncière sur l'ensemble du territoire communautaire.	●
Faire du patrimoine naturel un atout de valorisation et l'attractivité du territoire	Faire du patrimoine culturel et paysager un vecteur de développement économique majeur, Développer une offre de loisirs durables, Promouvoir les atouts touristiques du territoire auprès de la population résidante en l'incitant à profiter au quotidien des aménagements touristiques.	●
Optimiser l'eau potable et l'assainissement	Éduquer tous les publics à l'environnement, Accompagner la mise en place de dispositifs performants et adaptés.	● ●
Mettre en place une gestion des déchets adaptée à l'échelle du territoire	Éduquer tous les publics à l'environnement, Accompagner la mise en place de dispositifs de collecte et valorisation performants et durables.	● ●
Inscrire le Haut Pays Bigouden dans «sa» transition énergétique	Étudier la question d'un développement des énergies renouvelables sur le Haut Pays Bigouden, Accompagner les particuliers et les acteurs publics dans la rénovation énergétique grâce à des outils existants à promouvoir.	● ●



Enclenché



En démarrage/en cours



Pas réalisé

PAROLE D'ÉLU

La question d'une plus grande autonomie énergétique des territoires est amenée par le contexte national et mondial.

AXE 1 : SYNTHÈSE

1- Préserver les atouts environnementaux

- Le projet de RNR et la valorisation de ses fonctions ornithologiques,
- Une gestion des espaces de plus en plus fondée sur la nature (ex. : reméandrage de cours d'eau, chantier Lessunus, gestion des espaces verts, zones tampon),
- L'enjeu de recul du trait de côte.

2- Un développement conditionné par la ressource en eau et les capacités en matière d'assainissement

- La sécurisation de la ressource en eau potable via la mise en œuvre, depuis 2015, d'un schéma directeur pour la ressource en eau,
- Une bonne résilience du territoire sur la gestion de l'eau potable durant les périodes de tension (cf. été 2022),
- Un risque d'insuffisante capacité d'assainissement selon le développement urbain (lotissements, nouvelles entreprises...),
- La prescription par le SRADDET de dimensionner le développement du territoire au regard des ressources du territoire (eau, assainissement).

3 - Réduire et traiter les déchets à la source

- Sensibiliser les habitants et professionnels à la gestion des déchets,
- Aller vers un usage plus raisonné des déchetteries (accès contrôlé par badges...),
- Une prise en compte des déchets arrivés par la mer.

4- Vers une nouvelle politique énergétique

- Des projets énergétiques nouveaux à interroger pour développer une production locale,
- Filière bois énergie,
- Production photovoltaïque en toiture et sur les espaces artificialisés.



PAROLE D'ÉLU

La mobilité est aussi un enjeu du bien vieillir en zone rurale.

AXE 2 : Développer une économie en adéquation avec l'environnement et le cadre de vie

Fiche programmatique	Actions	
Encourager le développement économique et maintenir les activités artisanales sur le territoire	Soutenir l'installation des entreprises et activités, Aider au déploiement de filières d'activités porteuses de richesses et d'emplois et diversifier le tissu économique, Assurer le suivi des entreprises et faciliter la reprise en cas de nécessité.	●
Optimiser le foncier économique et développer le Très Haut Débit sur les espaces à vocation économique	Élaborer une étude prospective sur les espaces à vocation économique, Assurer l'attractivité du territoire grâce à l'offre THD.	● ●
Assurer le développement de l'accès au numérique	Participer au projet Très Haut Débit et coordination avec Mégalis.	●
Rendre le territoire accessible et faciliter les mobilités	Adopter un schéma directeur des mobilités, Mise en œuvre, déployer les infrastructures de transports, Mise en œuvre, aménager les bourgs pour les rendre accessibles et compatibles avec l'usage des mobilités douces et actives, Mise en œuvre, développer et promouvoir les offres de mobilités accessibles à tous, limiter des besoins de mobilité.	● ● ● ●
Soutenir l'activité agricole dans son développement et ses mutations	Aider au rapprochement du consommateur et de l'exploitant agricole, Assurer la pérennisation des terres agricoles au travers d'outils de suivi de la consommation foncière et d'actions de sensibilisation à la préservation des espaces agricoles. Étude sur les besoins des exploitants agricoles envisagée.	● ●
Adapter l'offre touristique au « caractère social » du territoire	Renforcer le réseautage entre les acteurs du tourisme et de la mer, Réaliser un état des lieux des besoins et des attentes des touristes. Réfléchir à une communication plus axée sur le littoral et la maritimité du territoire.	●

● Enclenché

● En démarrage/en cours

● Pas réalisé

PAROLE D'ÉLU

Avec le ZAN, il sera impossible de développer les ZAE comme par le passé. Il va falloir reconquérir les friches. Les installations d'entreprises dans les centralités restent une priorité pour la reconquête de nos bourgs.

PAROLE D'ÉLU

L'objectif n'est pas d'accueillir plus de touristes, mais d'accueillir mieux.

AXE 2 : SYNTHÈSE

1- Un développement économique à inscrire dans la logique ZAN

- Inventaire des ZAE en cours,
- Des ZAE bientôt toutes occupées,
- Besoin de trouver de nouveaux gisements fonciers déjà artificialisés : friches, hangars agricoles,
- Poursuivre les rencontres avec les entreprises et en initier avec les employeurs pour consolider les liens avec les agriculteurs.

2 - Tendre vers un développement touristique durable

- Adapter le tissu économique à la demande touristique (plus de lits chauds et de restauration) pour garder les vacanciers sur le territoire,
- Eviter les pics de consommation d'eau/ assainissement pendant la période estivale,
- Promouvoir un tourisme durable,
- Une présence et évolution des meublés de tourisme et résidences secondaires à surveiller et réguler,
- Un territoire propice à la pratique de la randonnée.

3 - Favoriser l'émergence de nouvelles mobilités

- Prise récente de la compétence Mobilités,
- Enjeu d'insertion du futur schéma directeur cyclable dans les échelles supra (STRAMOC, bassin de mobilité cornouaillais),
- Développer les alternatives à l'autosolisme (covoiturage, vélo) et travailler l'intermodalité,
- Connecter les bourgs et les itinéraires existants, intégrer les stationnements vélos dans les projets d'aménagement,
- Permettre aux personnes isolées ou éloignées de la mobilité d'avoir une vie sociale.



PAROLE D'ÉLU

Il faut une diversité de logements pour fluidifier les parcours résidentiels.

AXE 3 : Conforter le lien social

Fiche programmatique	Actions	
Favoriser le développement du tissu associatif de la culture	Faciliter l'accès à la culture pour tous,	●
	Développer un projet culturel de territoire.	●
Assurer l'action sociale et garantir l'accès aux droits	Accompagner et anticiper le vieillissement de la population,	●
	Favoriser l'accès aux soins,	●
	Travailler spécifiquement sur les besoins des habitants et avec eux,	●
	Anticiper les fermetures de services de proximité et travailler à leur maintien ou compensation.	●
Diversifier et adapter l'offre de logements tout en luttant contre la vacance	Mettre en œuvre le PLH à travers plusieurs actions : > Produire des logements publics diversifiés, > Héberger et loger les personnes âgées et handicapées, Produire des logements abordables par des opérations publiques, accompagner les ménages dans leur projet d'accession,	●
	> Mener un programme d'amélioration de l'habitat privé, > Soutenir les travaux de rénovation de façades, > Soutenir l'accession abordable dans l'ancien avec travaux (programme Access Habitat),	●
	Proposer une offre de logements locatifs accessibles/à bas prix pour les jeunes travailleurs (stagiaires, saisonniers, intérimaires),	●
	Apporter une réponse à l'accueil des gens du voyage.	●
	Élaborer une convention territoriale globale sur le territoire,	●
	Travailler en réseau (d'acteurs locaux et de collectivités) et mutualiser les moyens pour une prise en compte globale de l'enfant,	●
Développer les solidarités de proximité au travers d'une politique « enfance-jeunesse »	Proposer une offre de services adaptée au plus grand nombre,	●
	Coordonner un projet jeunesse de territoire 11-28 ans.	●

● Enclenché

● En démarrage/en cours

● Pas réalisé

PAROLE D'ÉLU

Le projet de territoire a été le premier pas vers le développement d'une politique culturelle.

PAROLE D'ÉLU

Le vieillissement de la population induit une nécessité de proposer une offre d'habitat adaptée.

PAROLE D'ÉLU

Le PLUi est important pour avoir un aménagement réfléchi et harmonisé à l'échelle de l'EPCI.

AXE 3 : SYNTHÈSE

1 - Vers un projet culturel de territoire

- Prise récente de la compétence culture,
- Démarche du projet culturel de territoire suscitant l'intérêt de la DRAC, la Région, le Département (premier territoire finistérien conventionné),
- Enjeu d'accessibilité à la culture et aux équipements culturels et le développement artistique et culturel tout au long de la vie,
- Des projets culturels réussis (exemple : représentation des insatiables dans les résidences EHPAD et à domicile).

2 - Vers une stratégie Habitat et Aménagement

- Approbation du PLH en mai 2025
- Prise de la compétence « PLUi » au 1^{er} septembre 2024,
- Enjeu de production de logements abordables dans un contexte de raréfaction du foncier,
- Développement de nouveaux outils (référentiel foncier, charte de qualité urbaine / architecturale, FIFI, expérimentations type « Tiss'âges »),
- Enjeu de réduction des logements vacants / résidences secondaires dans le contexte de réaménagement des centres-bourgs.

3 - Vers un développement des services à la population : Une montée de la Maison France services et une évolution des compétences enfance jeunesse

- La Maison des services au publics (MSAP) a muté en une Maison France Services (MFS) depuis 2022 : un service en plein développement (permanences de partenaires qui favorisent une mixité des publics),
- Inclusion numérique et accès aux droits,
- Une nouvelle CTG plus opérationnelle pour la période 2025-2029, qui cible 4 thématiques : accès aux droits, inclusion, handicap, jeunesse et parentalité.

4 - Accompagner et anticiper le vieillissement

- Un schéma directeur « bien vieillir » - arbitrages en cours pour une traduction opérationnelle,
- Projet de nouvelles structures proposant de l'hébergement autonome, la construction d'un nouvel EHPAD, la réhabilitation et extension de la résidence autonomie de Plozévet, et la création d'un service autonomie à domicile,
- Besoin de financements pour développer une politique du « aller vers »,
- Poursuite de travail collaboratif pour renforcer les liens intergénérationnels (ex : l'école dans les jardins de l'EHPAD de Pouldreuzic).

5 - Favoriser l'installation et le maintien des familles sur le territoire

- Prise de la compétence en 2024 de la « Coordination enfance-jeunesse »,
- Volonté de favoriser l'installation et/ou le maintien des familles sur le territoire par une politique enfance-jeunesse efficace,
- Le HPB est l'EPCI de Cornouaille avec la part de couples avec enfants la plus élevée,
- Des besoins spécifiques liés aux familles : mobilités alternatives, logements à proximité des services et équipements publics.



Bilan

La production d'un diagnostic partagé a permis l'identification des facteurs internes et externes favorables et défavorables à la réalisation du projet de territoire, comme l'illustre la matrice SWOT ci-dessous.

FORCES

- Les axes environnement et lien social bien portés et dynamiques,
- Une large majorité d'actions engagées.

FAIBLESSES

- Le renouvellement des agents et des élus a freiné l'appropriation du projet de territoire.

OPPORTUNITÉS

- Mutualisation de moyens avec d'autres EPCI,
- Nouvelles prises de compétences par l'EPCI,
- Des démarches multiscalaires à poursuivre et développer (communes, EPCI, inter-EPCI, Ouest Cornouaille, Cornouaille).

MENACES

- Mutualisation de moyens avec d'autres EPCI,
- De nouvelles politiques publiques non intégrées : territoire énergétiques/écologiques

Aussi, les enjeux qui se présentent à notre territoire sont nombreux :

- **Valoriser la qualité environnementale comme fondement du cadre de vie en Haut Pays Bigouden est un enjeu fondamental.** La fédération du territoire autour de la préservation de la nature passe notamment par la mise en valeur des actions en faveur de l'environnement et de la promotion d'un mode de vie qui soit aussi soutenable pour ses habitants. Cela implique d'opérer des transitions importantes, pour préserver la biodiversité et lutter contre les effets du changement climatique,
- La culture et le lien social sont des marqueurs forts du mode de vie des habitants du Haut Pays Bigouden. Ainsi, le projet de territoire actualisé entend « **affirmer l'identité du territoire à travers le renforcement des liens sociaux** »,
- **Élaborer une politique d'aménagement ambitieuse et de transitions, en lien avec les capacités d'accueil du territoire** est également un enjeu, qui ressort du projet de territoire actualisé. Il s'agit de travailler sur la capacité à accueillir de nouveaux habitants (offre de logements, déplacements, santé...),
- La coopération territoriale n'était pas un axe identifié dans le projet de territoire adopté en 2019. Pour autant, la thématique des coopérations est essentielle au bon fonctionnement des politiques publiques.
L'enjeu des coopérations et mutualisations territoriales est de déterminer la bonne échelle de réflexion et d'action qui permette de produire des politiques publiques cohérentes et efficaces, dans un contexte d'optimisation budgétaire.



PARTIE 3

LES AXES STRATÉGIQUES ET DÉFIS DU PROJET DE TERRITOIRE

Axes stratégiques et défis

Le projet de territoire actualisé repose sur 4 axes majeurs ou ambitions et 9 grands défis :



Valoriser la qualité environnementale comme fondement du cadre de vie du Haut Pays Bigouden

- Préserver les qualités environnementales du territoire,
- Adapter le fonctionnement du territoire aux enjeux environnementaux actuels et futurs.



Affirmer l'identité du territoire à travers le renforcement des liens sociaux

- Conforter la culture comme vecteur de lien social,
- Conforter le Haut Pays Bigouden comme un territoire solidaire.



Élaborer une politique d'aménagement ambitieuse et de transitions, en lien avec les capacités d'accueil du territoire

- Créer les conditions d'un développement urbain sobre et durable,
- Construire et animer localement une politique territoriale énergétique.



Poursuivre et développer les coopérations territoriales

- Mettre en lien l'action des communes et l'action intercommunale dans une logique de complémentarité,
- Renforcer les coopérations extérieures,
- Impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet et renforcer la connaissance des habitants.

1 Valoriser la qualité environnementale comme fondement du cadre de vie en Haut Pays Bigouden

Perspectives du projet de territoire actualisé

L'environnement et le littoral préservés sont des piliers de l'identité du Haut Pays Bigouden. C'est un cadre de vie à la fois cher à ses habitants et vecteur d'attractivité touristique, qu'il faut collectivement préserver.

Ces attentes sociétales se renforcent depuis 2020. La fédération du territoire autour de la préservation de la nature passe notamment par la mise en valeur des actions en faveur de l'environnement et de la promotion d'un mode de vie qui soit aussi soutenable pour ses habitants.

Face à l'urgence climatique (érosion marine, inondations, sécheresse), nous devons inventer un territoire écoresponsable qui assume son rôle, dans la réduction de ses impacts sur l'environnement et intensifier nos actions de sensibilisation pour faire évoluer les consciences et les comportements.

Les politiques publiques menées par la communauté de communes portent une vision du développement du territoire dans le respect de l'environnement ; de nombreux projets et initiatives sont déjà à l'œuvre sur le terrain pour apporter des solutions concrètes.

Il s'agit maintenant de conforter cette dynamique et de l'encourager, notamment, en s'appuyant sur l'élaboration à venir d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ; cet outil de planification à la fois stratégique et opérationnel, mettra en œuvre un plan d'actions coordonnées.

De même, l'élaboration du PLUI-H est un enjeu majeur pour la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Le processus d'élaboration du document est l'occasion de définir une stratégie d'aménagement du territoire communautaire à l'horizon de dix à quinze ans, concertée à l'échelle des 10 communes membres, puis de la mettre en œuvre au travers des pièces opposables du PLUI-H. La charte de gouvernance liée au transfert de compétence et à l'élaboration du PLUI-H retient le principe d'« un PLUI-H de projet » retranscrivant le projet de territoire de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Les orientations définies dans ce travail d'actualisation du projet de territoire servent aussi de cadre à l'élaboration du PLUI-H.

Mobilités douces
Environnement

LITTORAL

RENATURATION

QUALITÉ URBAINE



Deux grands défis pour relever cette ambition

1.1 - Préserver les qualités environnementales du territoire

L'environnement est un atout essentiel de l'attractivité et du cadre de vie du Haut Pays Bigouden. La qualité et l'ampleur des espaces naturels bigoudens témoignent de la richesse de son patrimoine environnemental.

Sa protection est un enjeu majeur du territoire, tant sur les espaces littoraux que rétro-littoraux. Le développement du tourisme et le mode de vie des habitants doivent permettre de préserver au mieux la biodiversité et les milieux naturels.

La CCHPB s'engage à poursuivre et renforcer ses actions pour protéger l'environnement, préserver ses espaces naturels emblématiques (future réserve naturelle régionale des dunes et paluds bigoudènes, zones humides) et adapter le fonctionnement du territoire aux enjeux environnementaux actuels et futurs.

Elle renforcera également toutes les politiques de prévention et de sensibilisation des citoyens à la réduction des déchets par des actions d'animation.

Pour relever ce défi, il s'agira de :

- Préserver et mettre en valeur les sites, espaces et paysages naturels remarquables du territoire (RNR dunes et paluds, bois, zones humides, zones Natura 2000), préserver et restaurer les continuités écologiques (haies, bosquets, prairies) ainsi que le fonctionnement et le patrimoine des zones humides,
- Anticiper l'érosion littorale et lutter contre la disparition des marais littoraux (paluds) du fait du recul du trait de côte et l'impact sur la faune et la flore spécifiques : développer une gestion des espaces naturels fondée sur la nature pour les préserver (renaturation), adapter les aménagements existants (routes, ponts...) pour les rendre moins sensibles aux aléas submersion et recul du trait de côte et renforcer les corridors écologiques,
- Assurer/soutenir la gestion espaces naturels, permettant la réouverture de certains milieux (terrains du conservatoire littoral, enjeu d'enrichissement de la vallée du Goyen),
- Anticiper les risques liés au changement climatique et préparer le territoire aux épisodes météorologiques extrêmes : gestion des réseaux, protection des lits majeurs des cours

d'eau et des zones naturelles d'expansion des crues, envisager la relocalisation des constructions, activités et équipements pouvant être nécessaire,

- Sécuriser la qualité et la quantité de la ressource en eau potable, maintenir la qualité de traitement du réseau d'assainissement collectif et lutter contre les systèmes d'assainissement autonomes déficients, respecter les capacités d'absorption des milieux naturels et limiter leur pollution : conditionner le développement urbain au respect de ces objectifs,
- Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (sobriété énergétique et foncière, renaturation, infiltration des eaux pluviales...),
- Promouvoir un tourisme durable, permettant l'équilibre entre le développement de l'activité sur l'ensemble du territoire, la préservation des ressources et des espaces naturels, et le maintien d'une offre de logement suffisante pour la population résidente à l'année.

Les actions auront pour objectifs de :

- Valoriser et mettre en valeur le patrimoine naturel du littoral,
- Développer les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (consommation de l'eau, gestion des déchets, biodiversité) auprès des scolaires et de tous publics,
- Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique,
- Préserver et restaurer les continuités écologiques, le fonctionnement et le patrimoine des zones humides.

1.2 - Adapter le fonctionnement du territoire aux enjeux environnementaux actuels et futurs

L'aménagement du territoire doit s'adapter pour anticiper une certaine résilience face aux aléas du changement climatique. Il devient aujourd'hui capital de limiter au maximum l'impact écologique de l'activité humaine (logements, mobilités, etc) et de veiller à ce que le territoire soit en mesure de l'absorber, notamment par la gestion de la ressource en eau et la sécurisation des réseaux d'assainissement.

De forts enjeux pèsent aujourd'hui sur le foncier, les paysages et les ressources.

Pour relever ce défi, il s'agira de :

- Construire un développement équilibré du territoire en limitant la consommation foncière et l'artificialisation des sols, en mobilisant le foncier disponible (renouvellement urbain, densification, recyclage et/ou renaturation des friches, lutte contre la vacance), avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à horizon 2050,
- Réaliser des aménagements de centre-bourg qualitatifs, avec une attention particulière sur la qualité environnementale et l'insertion paysagère et urbaine des projets (infiltration des eaux pluviales, plantations, essences, connexions douces...),
- Veiller à la qualité paysagère des entrées de ville et au traitement paysager des zones d'activités et des interfaces entre espaces économiques, résidentiels, agricoles et naturels : zones tampons plantées, clôtures « douces »...
- Optimiser le foncier en zones d'activités économiques (mobilisation du bâti vacant et délaissé, sobriété dans les projets d'implantation), identifier des gisements fonciers déjà artificialisés pour l'accueil de nouvelles activités,

**Sécurisation
des réseaux et
équipements**

Assainissement

**Optimisation
CAPACITÉ DE
TRAITEMENT**

- Promouvoir un tourisme durable, permettant l'équilibre entre le développement de l'activité sur l'ensemble du territoire, la préservation des ressources et des espaces naturels, et le maintien d'une offre de logement suffisante pour la population résidente à l'année.

Les actions auront pour objectifs de :

- Sécuriser les ressources en eau potable,
- Sécuriser le réseau d'assainissement et veiller aux capacités d'absorption des milieux,
- Responsabiliser les usagers sur leur production et le tri des déchets pour une gestion plus efficiente du service,
- Construire une stratégie d'économie circulaire qui réduit les déchets et développe leur valorisation et leur recyclage,
- Réduire la production de déchets par habitant et adapter la collecte en période de fréquentation touristique,
 - Réduire l'impact écologique du secteur résidentiel et tertiaire en améliorant la performance énergétique,
 - Elaborer une politique coordonnée qui réponde aux enjeux climatiques et alimentaires du territoire,
 - S'engager dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial,
 - Construire un projet Alimentaire Territorial à l'échelle de la CCHPB.

2 Affirmer l'identité du territoire à travers le renforcement des liens sociaux

Perspectives du projet de territoire actualisé

Si les années précédentes ont été en grande partie consacrées à définir la stratégie de la collectivité (élaboration de documents cadres tels que le PLH, le Projet Culturel de Territoire, la CTG, etc.) et à se structurer pour y répondre (recrutements),

L'année 2025 et les suivantes seront celles de la mise en œuvre de ces différentes politiques publiques et de la poursuite de celles déjà engagées.

La culture et le lien social sont des marqueurs forts du mode de vie des habitants du Haut Pays Bigouden.

Ainsi, le projet de territoire actualisé entend « affirmer l'identité du territoire à travers le renforcement des liens sociaux ».

Le dénominateur commun de la cohésion sociale est une volonté affichée de s'adresser à tous les publics (enfance – jeunesse, actifs, personnes en difficulté, personnes âgées...) : la culture pour tous et des services publics adaptés aux besoins de chacun.



Deux grands défis pour relever cette ambition

2.3 - Conforter la culture comme vecteur de lien social

Dans une société de plus en plus fragmentée, les actions permettant d'affirmer l'identité du territoire et de renforcer les liens sociaux de proximité sont essentielles. En favorisant l'accès à la culture pour tous, mais également en soutenant le tissu associatif local, la collectivité met l'accent sur l'animation du vivre ensemble en Haut Pays Bigouden.

Pour répondre aux besoins du territoire et aux enjeux sociétaux, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden, dans son projet de territoire, a identifié notamment la culture comme un axe de développement territorial et l'écriture d'un projet culturel y constitue une action à mener.

Dans ce sens, la communauté de communes s'est engagée en 2022 dans une démarche de diagnostic culturel, poursuivie en 2023, par la formulation de son projet culturel.

Ce projet constitue un véritable outil coopératif réalisé avec les habitants, les acteurs culturels et les partenaires territoriaux. S'il vise à rendre lisible l'offre culturelle proposée sur le territoire et à soutenir les dynamiques impulsées par les acteurs culturels, il s'attache également à renforcer l'identité culturelle du Haut Pays Bigouden et à affirmer le positionnement de la communauté de communes en tant qu'acteur du développement culturel, en complémentarité des communes.

Parallèlement, la communauté de communes a engagé en 2024, la réécriture de sa Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2025-2029, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les communes du territoire et le Conseil Départemental.

La communauté de communes du Haut Pays Bigouden accorde une attention particulière au bien-être et à l'épanouissement des familles, enfants et jeunes vivant sur son territoire.

Le soutien aux familles constitue un enjeu central pour l'attractivité des territoires et les collectivités ont un rôle essentiel à jouer pour permettre aux familles de concilier vie familiale et professionnelle.

Projet culturel de territoire
Démocratisation culturelle
Culture pour tous
DROITS CULTURELS
Coopération territoriale
MUTUALISATION
Coordination supra-communale

L'éducation représente un défi ; la qualité des services proposés ainsi que l'accès aux loisirs, à la culture, aux activités sportives, contribuent au bien-être des enfants et leur permettent de devenir des adultes épanouis et responsables.

PATRIMOINES CULTURELS ET NATURELS

C'est un enjeu de cohésion sociale pour notre société.

Pour relever ce défi, il s'agira de :

- Porter une attention particulière sur notre jeunesse par des actions en faveur des familles : accueil du jeune enfant, parentalité, handicap, animation jeunesse, prévention, information, insertion des adolescents et des jeunes adultes,

- Contribuer à la cohésion sociale par un projet culturel de territoire fédérant les acteurs et les associations dans les domaines du patrimoine, de la culture bretonne, de la lecture publique, des enseignements artistiques et plus globalement des droits culturels des habitants.

Les actions auront pour objectifs de :

- Faciliter l'accès à l'éducation artistique et culturelle,
- Créer les conditions du bon accueil et du maintien des familles sur le territoire à travers une politique de coordination enfance-jeunesse,
- Explorer le lien culture/nature,
- Innover et expérimenter autour de l'accessibilité et de la mise en œuvre des droits culturels,
- Activer la coopération culturelle territoriale,
- Lutter contre l'isolement,
- Soutenir le milieu associatif.

2.4 - Conforter le Haut Pays Bigouden comme un territoire solidaire

Résolument solidaire et inclusif, le Haut Pays Bigouden entend aller vers les plus fragiles et rapprocher les services publics des citoyens.

France Services oriente et accompagne les usagers dans leurs démarches quotidiennes et administratives. De nombreux partenaires tiennent des permanences sur site, couvrant divers domaines. Trois ans après l'obtention du label « France services », fin 2024, la structure du Haut Pays Bigouden a fait l'objet d'un audit mené par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Cet audit avait pour objectif d'évaluer l'utilisation du label par la collectivité, à travers plusieurs volets : locaux, personnel, partenariat, communication, qualité de services. L'avis rendu a été très favorable. Il vient conforter les orientations prises par la collectivité, notamment sur les axes prioritaires que sont l'amélioration de l'accueil, la proximité avec les usagers, la dynamique partenariale et la lisibilité de l'offre de services.

Face aux enjeux du vieillissement de la population et à la nécessité d'adapter les structures d'accueil aux nouveaux besoins des seniors, la communauté de communes et le CIAS portent un projet ambitieux :

- Améliorer l'offre d'accueil des personnes âgées et handicapées sur le territoire,
- Favoriser un parcours résidentiel adapté pour vieillir sereinement,
- Développer l'offre de logement, en résidence autonomie et en habitat intermédiaire et en EHPAD,
- Renforcer et coordonner l'aide à domicile et de soin pour faciliter le maintien chez soi,
- Développer de nouvelles formes d'habitat, comme la colocation intergénérationnelle.

Accès aux droits
Bien vieillir
Inclusion numérique
Coordination supra-communale
Parentalité
cooordination Enfance - jeunesse
INCLUSION
Solidarité
USAGERS
Action sociale
Réduction des fractures territoriales

Pour relever ce défi, il s'agira de :

- Mieux informer, conseiller et accompagner l'habitant dans toutes ses démarches administratives,
- Répondre aux enjeux du vieillissement de la population et de répondre au mieux attentes des habitants,
- Fluidifier le parcours résidentiel senior en proposant des alternatives à l'EHPAD, pour répondre au mieux aux besoins (résidence autonomie, opérations mixtes, aides et expérimentations pour le maintien à domicile),
- Anticiper le vieillissement de la population et développer le lien intergénérationnel,
- Développer des mobilités solidaires à destination des personnes qui en sont les plus éloignées,
- Préserver les terres agricoles exploitables, soutenir l'installation de nouveaux exploitants, aller vers un approvisionnement local, renforcer l'utilisation des produits locaux, au travers un PAT

Les actions auront pour objectifs de :

- Garantir l'accès aux droits en poursuivant le développement de l'offre de services de la Maison France Service,
- Développer une politique intercommunale en faveur de l'autonomie (service autonomie à domicile intercommunal),
- Favoriser l'émergence de l'habitat inclusif, l'habitat intermédiaire,
- Mettre en œuvre le Schéma Bien vieillir,
- Développer des mobilités solidaires à destination des personnes qui en sont les plus éloignées,
- Lutter contre toutes les précarités (alimentaire, emploi, énergétique...).

3 Élaborer une politique d'aménagement ambitieuse et de transitions, en lien avec les capacités d'accueil du territoire

Perspectives du projet de territoire actualisé

Suite à la pandémie de covid-19, des évolutions tendanciennes sont observées dans la société et impactent le territoire. Le littoral connaît un gain d'attractivité qui touche largement les côtes cornouaillaises, entraînant une augmentation de la part de résidences secondaires, du coût de l'immobilier, et des difficultés à se loger pour les primo-accédants.

Ces éléments de contexte impliquent une attention particulière à porter à l'**accessibilité du territoire pour le maintien de la population existante et l'accueil de nouvelles populations.**

Cette accessibilité passe par un coût de la vie abordable (logement, déplacements, énergie, etc) mais aussi par la minimisation des impacts de l'activité humaine sur les milieux.

Pour opérer ces transitions, le territoire doit se doter d'une vision globale et stratégique de son développement, et veiller à la capacité d'accueil du territoire, notamment par ses ressources en eau (approvisionnement en eau potable, capacité d'absorption par les milieux), et réduire la production de déchets et en optimiser le traitement.

Capacités
d'accueil

Environnement

Stratégie
territoriale

ASSAINISSEMENT

PRÉSERVATION
DES MILIEUX

Energies
renouvelables

PRODUCTION
ÉNERGÉTIQUE

Le dynamisme de l'économie et de la vie locale est un des enjeux de ce projet de territoire ; il s'agit de travailler sur la capacité à accueillir de nouveaux habitants (offre de logements, offre de transports, offre d'emplois, offre de services publics, etc.) et de maintenir et dynamiser son tissu économique local.

La mise à disposition de nouveaux logements est fondamentale pour le territoire. Elle permet d'offrir aux ménages la possibilité d'habiter sur le territoire tout en accueillant de nouveaux habitants. Pour y parvenir, tous les leviers devront être actionnés, tant par la construction neuve que la réhabilitation et la lutte contre la vacance dans un objectif de sobriété foncière.

Si l'attractivité du territoire doit se développer, elle doit aussi être maîtrisée et s'organiser, dans une notion d'équilibre. Pour gérer les flux touristiques, pour maîtriser la pression foncière et immobilière, pour préserver un accueil de qualité dans le respect des habitants. Il s'agit ainsi de préserver ce cadre, cette qualité de vie.

Il faudra aussi poursuivre l'aménagement des zones d'activités pour offrir des espaces nécessaires au développement des activités.



Deux grands défis pour relever cette ambition

3.5 - Créer les conditions d'un développement urbain sobre et durable

Le développement du territoire tendra vers un renouvellement plus important de son foncier, en réduisant ainsi sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'enjeu consiste à améliorer la vitalité des centres-bourgs, en favorisant une offre de commerces et de services diversifiés à proximité des habitations, réduisant ainsi la dépendance à la voiture, à la faveur d'une qualité de vie en milieu rural.

La gestion raisonnée et sobre du foncier est également un défi majeur des territoires littoraux, instaurée dans la loi depuis les années 1980, et récemment réaffirmée avec la loi Climat et Résilience.

Le Haut Pays Bigouden est un territoire attractif. Ce qui le place comme le 1er EPCI avec la plus forte croissance démographique.

Cependant, il doit veiller à son développement pour en garder la maîtrise et s'organiser, dans une notion d'équilibre.

Pour relever ce défi, il s'agira de :

- Cœuvrer à la redynamisation des villages et des bourgs : lutter contre la vacance, veiller à la vitalité et à la diversité commerciale des bourgs, prioriser autant que possible les opérations résidentielles ou mixtes à proximité des équipements, services et commerces existants,
- Viser une meilleure prise en compte des mobilités douces dans les opérations d'aménagement publiques et privées, développer des solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle, travailler sur l'intermodalité en lien avec les autres EPCI de l'Ouest Cornouaille, connecter les bourgs aux itinéraires vélos existants, intégrer les points d'intermodalité et les lieux de stationnement vélo dans les projets d'aménagement, développer des mobilités solidaires à destination des personnes qui en sont les plus éloignées,
- Optimiser le foncier en zones d'activités économiques (mobilisation du bâti vacant et délaissés, sobriété dans les projets d'implantation), identifier des gisements fonciers déjà artificialisés pour l'accueil de nouvelles activités,



- Soutenir le tissu de très petites entreprises artisanales caractéristique du Haut Pays Bigouden : aide à la création/reprise d'activités, diversification de l'offre immobilière, animation de réseau, services aux entreprises et entrepreneurs,

- Promouvoir un tourisme durable, permettant l'équilibre entre le développement de l'activité sur l'ensemble du territoire, la préservation des ressources et des espaces naturels, et le maintien d'une offre de logement suffisante pour la population résidente à l'année.

Les actions auront pour objectifs de :

- Fluidifier le parcours résidentiel des habitants en proposant une offre de logements diversifiée,
- Proposer une offre de logements abordables,
- Développer une diversité de mobilités douces, attractives et décarbonées,
- Construire le développement du territoire en renouvellement urbain,
- Dynamiser les centralités et veiller à la vitalité commerciale des bourgs,
- Optimiser le foncier économique notamment par le maintien des activités économiques existantes et la reprise d'activités à foncier constant,
- Réaliser des aménagements de centre bourg qualitatifs,

- Elaborer un projet alimentaire territorial, visant à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux,

économiques et de santé. L'alimentation étant un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire.

3.6 - Construire et animer localement une politique territoriale énergétique

La guerre en Ukraine a révélé l'importance de l'enjeu d'autonomie énergétique des territoires. Des solutions diverses sont à explorer pour préserver le territoire des évolutions du marché de l'énergie et garantir à sa population en tant que consommateurs ou via les services publics une offre énergétique à la fois accessible et plus écologique. La crise énergétique nous pousse à revoir nos habitudes et à accélérer pour sortir plus vite de la dépendance aux énergies carbonées.



Le Haut Pays Bigouden souhaite prendre toute sa place dans la transition énergétique. Il entend concourir à la réduction des consommations énergétiques et au renforcement de l'autonomie de production du territoire.

Face au défi climatique, la recherche d'économies d'énergies et d'alternatives aux énergies fossiles est incontournable. La CCHPB s'engage à promouvoir la sobriété énergétique et le déploiement d'énergies renouvelables et dans ce cadre, s'engage dans l'élaboration de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Pour relever ce défi, il s'agira de :

- Définir et piloter une stratégie communautaire en matière de développement des énergies renouvelables, prenant en compte les différentes filières (méthanisation, photovoltaïque, agrivoltaïsme, bois-énergie),

- Identifier les secteurs les plus propices au développement des énergies renouvelables, recenser les friches et espaces artificialisés et prioriser leur utilisation dans le cadre de projets de développement des énergies renouvelables,
- Réduire l'impact écologique du secteur résidentiel et tertiaire en améliorant la performance énergétique des bâtiments et installations,
- Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Les actions auront pour objectifs de :

- Solliciter un accompagnement technique pour développer une expertise pour définir et piloter un plan d'actions sur les différentes filières (méthanisation, photovoltaïque, agrivoltaïsme, bois-énergie),
- Identifier / Définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) afin d'organiser et structurer le débat local sur l'intégration territoriale des énergies renouvelables en donnant une visibilité et un signal fort aux porteurs de projets et acteurs locaux,
- Conduire localement les transitions territoriales en développant la coopération entre les communes, l'intercommunalité et avec les acteurs et les habitants du territoire,
- Consommer moins d'énergie dans nos bâtiments, construire une mobilité plus sobre et plus économe pour tous,
- Identifier les besoins en matière de transition écologique, pour accompagner les acteurs économiques, dans la réduction de l'impact environnemental de leurs activités.

4 Poursuivre et développer les coopérations territoriales

Notre territoire a une histoire « communautaire » qui remonte à la création du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) de Plogastel Saint Germain, le 26 mars 1981. Il regroupait les 11 communes du canton de Plogastel Saint Germain que sont Gourlizon, Guiler/Goyen, Landudec, Peumerit, Plogastel Saint Germain, Plonéour-Lanvern, Plovan, Plozévet, Pouldreuzic, Tréogat, et Plonéis. La compétence communautaire historique est celle de la collecte des déchets. Puis en 1986, la voirie et l'action sociale furent transférées au SIVOM.

En 1992, une loi institue les Communautés de Communes et c'est tout naturellement en 1994 que le SIVOM devient Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Plus tard, en 1995, Plonéis rejoindra la communauté d'agglomération de Quimper.

Depuis, la communauté n'a cessé de se développer et de monter en puissance en élargissant son champ de compétence.

La coopération territoriale n'était pas un axe identifié dans le projet de territoire adopté en 2019. Ce dernier s'appuyait en effet essentiellement sur les remontées des habitants du territoire, moins sensibilisés à ces problématiques. Pour autant, la thématique des coopérations est essentielle au bon fonctionnement des politiques publiques.

L'enjeu des coopérations et mutualisations territoriales est de déterminer la bonne échelle de réflexion et d'action qui permette de produire des politiques publiques cohérentes et efficaces, dans un contexte d'optimisation budgétaire.

Perspectives du projet de territoire actualisé

Afin de répondre aux ambitions et objectifs du projet de territoire, les élus s'engagent à développer la coopération à tous niveaux : entre eux, avec les autres élus municipaux, avec les habitants, avec les services, avec les partenaires institutionnels, etc.

Le projet de territoire prend la forme d'un engagement envers les habitants du territoire, et la coopération est le dénominateur commun pour le remplir.

La CCHPB proposera aussi à ses voisins de mettre en œuvre de nouvelles coopérations thématiques, car il apparaît nécessaire, dans les prochaines années, d'avancer vers une coopération des territoires, en dehors

des limites institutionnelles, sur les questions de promotion et de développement économique de tourisme, d'habitat, et de mobilité notamment.

Il s'agit d'inventer et de faire vivre des espaces de coopération thématiques et pragmatiques.

Afin de mieux s'adapter au quotidien des habitants et à leurs habitudes de vie sur différents territoires (habitat, emploi, achats, loisirs...), mais aussi de mieux agir sur des sujets qui dépassent la CCHPB, le Projet de Territoire se doit de poursuivre et d'initier des collaborations avec les communes et les territoires voisins.



Trois grands défis pour relever cette ambition

4.7 - Mettre en lien l'action des communes et l'action intercommunale dans une logique de complémentarité

La communauté de communes du Haut Pays Bigouden s'affirme comme un lieu de coopération entre les communes de son territoire. Cela passe notamment par une bonne coordination entre l'action des mairies et de la communauté de communes.

La communauté de communes du Haut Pays Bigouden a adopté son pacte de gouvernance au conseil communautaire du 11/05/2023. Il a pour objectif d'affirmer la forte volonté des élus du territoire de mettre en place une dynamique basée sur la concertation et la mise en réseau des acteurs du territoire, de poursuivre le renforcement du dialogue au sein du bloc local entre communes et intercommunalité pour le rendre plus efficace et plus démocratique, de s'accorder sur les engagements de part et d'autre, et enfin de définir des valeurs partagées et une culture commune.

Ensemble, les communes membres partagent cette volonté de construire une communauté solidaire, dans le respect de l'identité et de la diversité de chacune, s'appuyant sur la volonté de faire vivre le projet de territoire pour une réponse adaptée aux aspirations et aux besoins des habitants et de ses acteurs économiques et culturels.

Eu égard aux logiques d'optimisation des dépenses des collectivités, de la réforme de la fiscalité et de la baisse des dotations, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden soumettra dans le prochain mandat l'élaboration d'un projet de schéma de mutualisation, la relecture des fonds de concours et les attributions de compensations via les transferts de compétences, la mise en place de services communs ainsi que des mises à disposition.

La Communauté de Communes et les communes finalisent l'écriture du pacte fiscal et financier, en parallèle de ce travail d'actualisation de son projet de territoire.

Pour relever ce défi, il s'agit de :

- Poursuivre et développer la coopération entre la CCHPB et les communes : le « faire ensemble ».
- Poursuivre et renforcer les mutualisations entre communes avec la CCHPB à travers l'élaboration d'un schéma de mutualisation.
- Réfléchir à une offre de services mutualisés entre communes d'un même secteur.



4.8 - Renforcer les coopérations extérieures

Pour agir efficacement, le Haut Pays Bigouden doit aussi s'appuyer sur des partenariats extérieurs, pour choisir l'échelle d'intervention la plus pertinente selon chaque politique publique.

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden est située à la confluence de quatre territoires que sont le Pays Bigouden Sud, Quimper Bretagne Occidentale, Douarnenez Communauté et le Cap Sizun ; sa situation géographique lui confère une position favorable aux coopérations et au rayonnement extraterritorial.

Elle est membre de droit du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) et de Quimper Cornouaille Développement (QCD).

L'objectif poursuivi est la mise en commun de stratégies politiques, répondant aux enjeux de territoire.

Le Haut Pays Bigouden mutualise déjà certaines politiques publiques avec les territoires voisins (Pays Bigouden Sud, Cap-Sizun Pointe-du-Raz). La communauté de communes souhaite engager une réflexion sur le bon périmètre de son EPCI, dans un souci d'efficacité des politiques publiques.

Pour relever ce défi, il s'agit de :

- Mettre en œuvre les coopérations avec les territoires voisins sur des sujets partagés (logement, aménagement du territoire, tourisme, transitions territoriales, etc.),
- Développer de nouveaux partenariats, notamment en matière d'agriculture, de mobilité, de tourisme, d'économie circulaire et d'énergie,
- Interroger les périmètres en lien avec les collectivités voisines pour penser l'action publique de manière plus collective et cohérente avec les pratiques des habitants.





4.9 - Impliquer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet et renforcer la connaissance des habitants

Le projet de territoire résulte d'un processus collectif de co-construction entre les élus et les habitants. Il décline les actions à mettre en place, principalement par la collectivité pour répondre aux besoins de la population. Pour faire vivre le projet de territoire et en faire un réel outil collectif, la collectivité souhaite associer les habitants au suivi de la mise en œuvre de ses actions.

La réussite du projet de territoire nécessite de développer une vision stratégique partagée avec les communes, les autres territoires, les financeurs et la population.

Il conviendra dans le prochain mandat de développer de nouvelles pratiques internes autour de l'évaluation des politiques publiques, de la prospective et de la veille territoriale, mais aussi de favoriser la participation de la société civile et des habitants au suivi des politiques publiques communautaires.

Pour relever ce défi, il s'agit de :

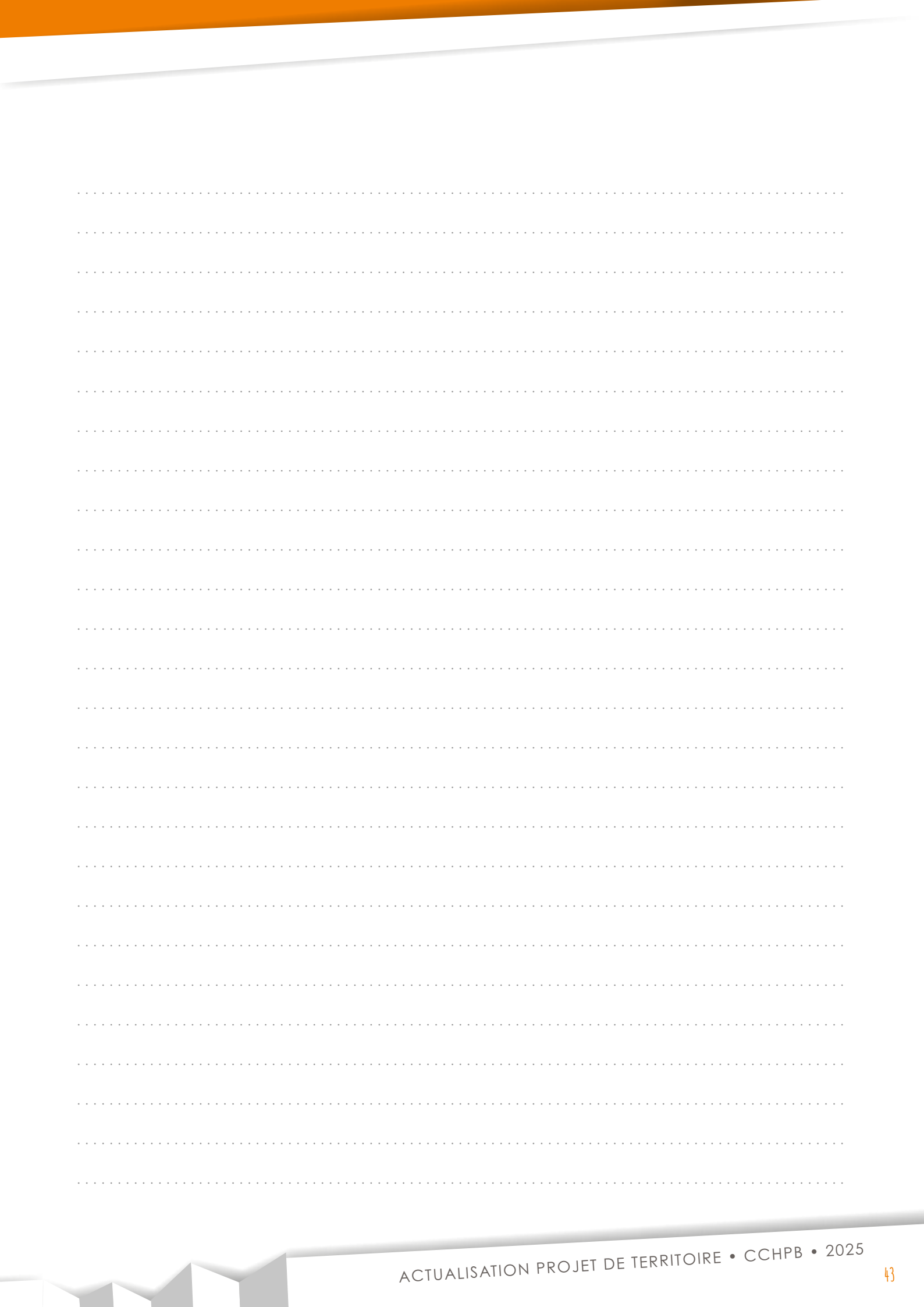
- Impliquer les acteurs locaux (habitants, entreprises, associations) qui font vivre le territoire pour participer au suivi du Projet de Territoire,
- Informer largement les habitants sur l'avancée du projet pour mieux le partager,
- Evaluer les résultats des actions menées,
- Développer une gouvernance partagée entre élus et agents qui facilite la mise en œuvre du projet de territoire.



NOTES



A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.





HAUT PAYS BIGOUDEN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2A rue de la Mer • 29710 POULDREUZIC
Tél. 02 98 54 49 04 • info@cchpb.com

www.cchpb.bzh